

Version 21 mai 2021

## Formation des inspecteurs du travail recrutés par la voie du détachement

**Objet :** un projet de formation permettant à un groupe d'une vingtaine d'agents en détachement (défense ou autres corps de fonctionnaires) de pouvoir occuper des postes d'inspecteur du travail en section.

**Profil :** fonctionnaire de catégorie A venant d'autres ministères, sans nécessaire pratique professionnelle et connaissances en qualité de juriste en droit du travail.

**Enjeux de la formation:** permettre une acquisition rapide, sur 9 mois, des éléments de culture professionnelle, des bases juridiques et des gestes professionnels.

**Atouts de ces nouveaux agents :** une solide culture de l'administration et du service public, des qualités techniques ou juridiques à identifier.

**Economie générale :** Le poste d'affectation est connu en amont de l'arrivée en formation. La formation dure 9 mois (d'octobre 2021 à juin 2022), en alternance entre le service du poste d'affectation et un centre de formation de l'INTEFP situé à Saint-Denis.

### SEQUENCEMENT DE LA FORMATION

- Une formation obligatoire sur 9 mois, suivie de plusieurs semaines de formation continue proposées sur les 2 premières années de poste
- Une formation alternée avec des stages terrain
- Une formation adaptée au poste à tenir : individualisée, notamment en fin de parcours
- Une formation axée sur le geste professionnel

1/ Une période d'intégration de deux semaines (CIF de Paris Saint-Denis) au cours desquelles seront proposés :

- Un double positionnement approfondi avec questionnaires et entretiens concernant d'une part les compétences (en lien avec le référentiel de compétences de l'inspection du travail) et les connaissances juridiques (en droit du travail notamment)
- La réalisation du parcours « initiation au droit du travail » en distanciel
- Des temps de présentation institutionnels et des conférences thématiques

2/ Un stage immersif de 4 semaines pour découvrir l'environnement professionnel dans le département de pré-affectation.

3/ Une période de formation « culture juridique » de 6 semaines, déjà orientée sur une professionnalisation (CIF de Paris Saint-Denis).

4/ Une formation métier de 26 semaines, avec individualisation partielle, comportant au moins 12 semaines de stage au sein des services des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) mais aussi auprès d'organismes ou administrations partenaires et au maximum 13 semaines de formation en salle au CIF de Paris Saint-Denis (cette répartition est indicative à ce stade).

5/ Prise de poste avec accès renforcé à la formation continue sur les deux premières années.

Version 21 mai 2021

## EVALUATIONS

- 1/ Un questionnaire de positionnement au tout début du parcours
- 2/ Avis maître de stage à l'issue de chaque stage
- 3/ Constitution d'un dossier rassemblant les avis du maître de stage et du directeur de l'INTEFP ainsi que les éléments de rapport de stage produits.
- 4/ Passage devant une commission en fin de parcours pour valider la formation

## CALENDRIER DE LA FORMATION

**Entrée en formation** : Octobre 2021

**Fin de formation** : Juin 2022

## MODALITES PRATIQUES DE DEROULEMENT DE LA FORMATION

### Lieu de la formation :

CIF de Paris Saint-Denis, 19 Rue des Bretons, 93210 Saint-Denis.  
Site situé au nord de Paris avec un accès facile en RER B, RER C et en bus.

### Organisation des semaines de formation :

Les formations se déroulent normalement, en présentiel, du lundi 14h au vendredi 12h

### Congés sur la période de formation :

**Sur 2021** : semaine 52 : du 23 décembre 2021 au soir au 2 janvier 2022

**Sur 2022** : semaine 16 : du 18 au 22 avril 2022.

### Restauration et hébergement pendant la formation:

Pendant les périodes de formation au CIF accès pour le déjeuner à un restaurant interentreprises situé à proximité des locaux de formation.

Pour l'hébergement, réservation de nuitées dans un Apart-Hôtel près du parc de la Villette.

Les nuitées sont réservées par l'INTEFP et prises en charge. Les agents sont également défrayés pour leurs déplacements et leurs repas (forfaitairement) sur les semaines de présence en CIF.